

🕒 30.09.2017, 06:00

Olivier Arni démissionne du Conseil communal: «Un moment d'égarement»

ABONNÉS



Olivier Arni à l'occasion d'une conférence de presse de la Navigation quelques semaines après le licenciement de Jean-Jacques Wenger en janvier 2017. © KEYSTONE / THOMAS DELLEY

🕒 30.09.2017, 06:00

Olivier Arni démissionne du Conseil communal: «Un moment d'égarement»

PAR NICOLAS WILLEMIN

NAVIGATION - Olivier Arni nous a accordé un entretien exclusif dans lequel il s'explique sur son rôle dans "l'affaire de la Navigation". Il va quitter le Conseil communal de Neuchâtel.

Olivier Arni quittera le Conseil communal de Neuchâtel le 31 décembre 2017. Il a présenté vendredi sa démission, à la suite des remous causés par l'augmentation de salaire accordée en juin 2016 au directeur de la Société de navigation LNM, licencié en janvier dernier. Il nous a expliqué les raisons qui l'ont conduit à quitter l'exécutif communal.

Olivier Arni, comment vous sentez-vous?

Je suis serein.

Que s'est-il passé ce fameux mercredi 29 juin 2016?

C'était une journée importante et très chargée. Nous avons les assemblées générales annuelles de la Société de navigation LNM et de sa filiale Cap Gourmand, assemblées suivies d'un tour sur le lac. A l'issue de cette journée, je suis allé boire un verre avec le directeur de la société.

Vous étiez dans quel état d'esprit à ce moment-là?

Ces assemblées générales sont très formelles, il y a beaucoup de monde et c'est un moment intense. Une fois que c'est passé, on souffle, on se détend et on passe à autre chose.

Et c'est à ce moment-là que vous avez parlé avec lui de son augmentation de salaire?

Je ne m'explique toujours pas pourquoi j'ai accepté d'en discuter dans ces circonstances. Il réclamait une augmentation de salaire depuis très longtemps, mais je n'aurais jamais dû accepter d'en discuter autour d'une table de bistrot.

Et pourtant, vous avez bel et bien signé ce jour-là cette lettre lui accordant une augmentation avec effet rétroactif, avec une date antérieure à la date effective?

En effet, j'ai signé la lettre qu'il m'a présentée et c'est moi qui ai inscrit la date sur le document. Je ne m'explique toujours pas pourquoi j'ai eu ce moment d'égarement. Le temps d'écrire une date sur une feuille de papier, j'ai commis une erreur que je regrette sincèrement et que j'assume aujourd'hui en démissionnant de mes fonctions.

Mais pourquoi lui accorder une telle augmentation de salaire à ce moment-là?

Parce que, à ce moment-là, le 29 juin 2016, elle me paraît justifiée. Les comptes de la LNM avaient été acceptés par PwC sans réserve et toutes les informations remontées par le directeur au Conseil d'administration étaient positives.

Il est important de préciser que mes relations avec le directeur strictement professionnelles. Malgré nos innombrables contacts pendant des années, nous ne nous tutoyons pas. Je dirais même que nous n'avons pas d'atomes crochus. Ce n'était pas du copinage. Ma décision était rationnelle. A l'époque, toutes les informations en ma possession justifiaient qu'il perçoive une augmentation.

Par la suite, vous vous êtes rendu compte que cette augmentation était problématique?

Dès le lendemain de cette assemblée générale, un journaliste de chez vous m'a parlé d'un problème de surendettement, alors que PwC affirmait que tout allait bien. Puis, nous avons reçu un courrier de l'Office fédéral des transports nous indiquant que la concession ne serait renouvelée que pour deux ans, au lieu de dix, et que ce serait pour la dernière fois. Les trois cantons actionnaires ont également manifesté leur inquiétude. Enfin, le personnel nous a fait part des grosses difficultés qu'il rencontrait dans le travail au quotidien.

Tout cela nous a conduits à demander un audit qui nous a été remis le 23 décembre 2016. A partir de là, nous avons commencé à prendre un certain nombre de mesures, dont le licenciement du directeur. D'autres suivront. Aujourd'hui, sur la base de tous ces événements, une augmentation ne se justifierait plus. C'est évident.

Et pourquoi avoir antidaté le document?

Je ne me l'explique toujours pas.

Entre l'éclatement de cette affaire et aujourd'hui, trois mois se sont écoulés, pourquoi avoir attendu si longtemps pour reconnaître votre erreur?

Cette décision d'augmenter le salaire du directeur de la LNM, qui fait grand bruit aujourd'hui, n'était qu'une décision parmi les centaines que je prends chaque année depuis 2009. Les jours suivant le 29 juin 2016, j'avais demandé à plusieurs reprises de recevoir une copie du document, mais je ne l'ai jamais reçue.

Ensuite, je suis passé à autre chose et j'ai probablement, sans m'en rendre compte, refoulé ces cinq minutes de ma vie. Une année plus tard, il m'a donc fallu du temps pour me remémorer ce qui s'était vraiment passé. Par exemple, pour reconnaître ma signature alors que celle qui figure sur le document est différente de ma signature habituelle. Et pour ressortir du plus profond de ma mémoire ce que j'avais refoulé. Cette introspection a été encore plus profonde quand le procureur général a décidé l'ouverture d'une enquête préliminaire en septembre.

Vous ne vouliez pas vraiment croire que c'était vous qui aviez signé ce document?

Il m'a fallu du temps pour me rendre à l'évidence et pour accepter moi-même ce que j'avais fait. Ensuite, je me suis posé la question de savoir si un parcours politique pouvait se jouer sur cinq minutes d'égarement. Il m'a aussi fallu du temps pour répondre à cette question. Mon envie de servir ma ville et la population est intacte. Mon geste n'a pas de conséquence matérielle: l'augmentation de salaire aurait été la même si j'avais mis la bonne date. A mes yeux, dans un premier temps, la sanction paraissait disproportionnée.

La décision de démissionner a été difficile à prendre?

Il a été douloureux de me résoudre à abandonner une fonction que j'exerce avec passion depuis huit ans et dans laquelle j'avais le sentiment de pouvoir encore être utile. Mais aujourd'hui, je suis serein, convaincu d'avoir pris la bonne décision.

Finalement, pourquoi démissionnez-vous?

Un conseiller communal a un devoir d'exemplarité par rapport à la population qui l'a élu. Minimiser les conséquences de mon geste serait manquer de respect à ma fonction, à ma ville et aux institutions. Je souhaite aussi rester en cohérence avec mes valeurs personnelles et celles de mon parti, le PS. J'ai toujours placé l'intégrité au centre de mon engagement politique.

Démissionner pour une erreur de cinq minutes, la sanction est disproportionnée?

La conséquence est très sévère par rapport à la relative gravité de la faute commise, mais j'ai choisi de donner l'exemple plutôt que de m'accrocher à un poste.

Savez-vous déjà ce que vous allez faire après votre départ du Conseil communal?

Il est trop tôt pour y penser. D'ici au 31 décembre, je vais continuer à consacrer toute mon énergie à ma fonction de conseiller communal et à la transmission des dossiers à la personne qui me succédera.

Huit ans à l'exécutif

Né en 1969, Olivier Arni est licencié en psychologie. Entre 1995 et 2009, il a travaillé comme animateur socio-culturel au Centre de loisirs de Neuchâtel. Entré en politique dans les années 2000, il siège dès 2005 au Grand Conseil, où il reste jusqu'en 2017. En 2009, il remplace Valérie Garbani, démissionnaire, au Conseil communal de Neuchâtel, où il reprend son département de l'urbanisme, de l'économie et de l'environnement. Il lui succède également à la présidence du conseil d'administration de la Société de navigation LNM.

Une augmentation qui fait polémique

Quand Jean-Jacques Wenger prend les commandes de la Navigation en 2006, la compagnie est déjà en crise. Et l'ancien directeur de Polyexpo lui permet de sortir la tête de l'eau en développant notamment sa filiale Cap Gourmand. Mais dès 2012, les tensions se manifestent à nouveau, en particulier entre le directeur et le personnel ainsi qu'avec l'association Trivapor, propriétaire du vaporeur Neuchâtel.

En ce milieu d'année 2016, les choses semblent s'être arrangées. Ce qui conduit Olivier Arni, en tant que président du conseil d'administration, à accorder une augmentation de salaire de 2000 francs par mois au directeur Wenger, avec effet rétroactif au 1er août 2014.

Mais l'embellie est passagère. Et dans les semaines suivantes, les signaux d'alerte se multiplient. Ce qui conduit le conseil d'administration à licencier Jean-Jacques Wenger de son poste en janvier 2017. En juin dernier, «L'Express» et «L'Impartial» révèlent l'existence de l'augmentation de juin 2016 en précisant que la lettre est antidatée au 18 novembre 2015.

 1 *commentaire*